



N° 04.05.2017

Objet : Cession du lot n° 8 du parc d'activités la Liquière commune de Saint Martin de Londres

Nombre de délégués : 62
Présents : 48
Suffrages exprimés : 53

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-sept et le trente mai, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 24 mai 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. André COT (Claret)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – Mme. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
Mme Francine BOHE – M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
Mme Isabelle ALDEBERT – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR – M. Philippe LECLANT – M. Michel MAROT – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux) – *Pouvoir à M. AL MALLAK*
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
Mme Michèle LERNOUT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LAMOR*
Mme Patricia COSTERASTE (Saint Mathieu de Trévières) – *Pouvoir à Mme OUDOM*
M. Jérôme LOPEZ (Saint Mathieu de Trévières) – *Pouvoir à M. YVANEZ*
M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval) – *Pouvoir à M. LOUIS*

Mme Claude LORY est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170530-04052017-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017

Monsieur Antoine MARTINEZ expose que Monsieur Claude GASSELIN est le gérant d'une entreprise de ferronnerie installée sur le parc d'activités La Liquière à Saint Martin de Londres. Ayant acheté le lot 6 avec deux autres chefs d'entreprise, Monsieur GASSELIN n'est actuellement pas en capacité d'étendre ses locaux pour répondre à l'augmentation de son activité.

Pour répondre au surcroît de son activité, ce dernier souhaite donc acquérir le lot 8 de La Liquière. Conjointement à l'extension de son activité sur ce lot, il est à noter que Monsieur GASSELIN projette également de mettre à la location d'autres artisans des locaux d'activités.

Le prix de vente du lot 8 (2 125 m²), cadastré section C n°867, a été fixé à 130 000 € HT sur la base d'environ 61 € HT/m².

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la vente du lot n° 8 du parc d'activités la Liquière à Saint Martin de Londres, cadastré section C n° 867 pour 2 125 m² à Monsieur Claude GASSELIN (ou toute autre société se substituant à lui) au prix de 130 000 € HT sur la base d'environ 61 € HT/m².
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir avec Monsieur GASSELIN ou toute société se substituant à lui.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 07 JUIN 2017
De la notification le 07 JUIN 2017
Et de la transmission à M. le Préfet le 07 JUIN 2017

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170530-04052017-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017